



SNUDI FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
de l'enseignement public Force Ouvrière

ACADÉMIE DE CAEN

Vous allez devenir fonctionnaire stagiaire Vous avez des droits, liés à votre statut

Vous serez en formation mi-temps à l'ESPE. A ce jour, seulement quatre mois avant la rentrée, aucun texte officiel n'encadre le contenu de votre formation à l'ESPE. La même désorganisation qu'en 2013 est donc prévisible.

Le reste du temps, vous serez en responsabilité dans une classe.

Vos obligations réglementaires de service (ORS) seront au maximum (correspondant à la moitié des ORS des enseignants titulaires) :

- 12 heures hebdomadaires devant élèves sur 36 semaines
- + 54 heures annualisées réparties :
 - 9 heures de formation pédagogique
 - 30 heures d'APC (12 h concertations APC et 18 h d'APC) (APC = activités pédagogiques complémentaires)
 - 15 heures de réunions (conseils d'école, des maîtres, de cycles, réunions avec les parents)

Les réunions d'informations syndicales sont déductibles de ces 54 heures.

Le Snudi FO est un syndicat indépendant qui a pris position pour l'abrogation des rythmes scolaires et la territorialisation de l'école en demandant l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Le Snudi FO revendique

- **abrogation de la masterisation : rétablissement d'une véritable formation professionnelle et initiale sans responsabilité devant classe ;**
- **non aux licenciements des stagiaires ;**
- la prise en charge par l'Etat de l'inscription à l'ESPE
- le maintien de l'échelon 3 de la grille indiciaire pour tous les PE stagiaires à la rentrée 2014.
- un allègement du service avec au plus un tiers temps devant élèves ;
- un temps de formation déduit du temps de service ;
- qu'aucun stagiaire ne soit sans tuteur, ni formation ;
- des règles nationales de titularisation communes et connues.

Droit syndical

- ✓ Les réunions d'information syndicale...
Vous avez le droit de vous absenter pour participer à des demi-journées d'information syndicale. Ce sont des moments essentiels pour échanger et s'informer sur les droits, les dossiers du moment, les actions à engager et les revendications du syndicat.
La réglementation prévoit 12 heures par personne et par an à hauteur de trois heures par trimestre.
- ✓ - Stages syndicaux...
Vous avez aussi le droit de participer à des congés de formation syndicale, à hauteur de 12 jours par an.
- ✓ - Le droit de grève...
Comme tous les salariés, vous avez le droit de faire grève. Depuis 2008, avec la circulaire 2008-111 du 26 août 2008, une restriction de ce droit oblige les personnels devant classe à « déclarer leur intention de faire grève » à leur IEN. C'est un formulaire type que le SNUDI-FO peut vous faire parvenir sur simple demande et qui est dans toutes les écoles.



Pour toutes questions concernant votre affectation pour l'année prochaine, appelez votre syndicat départemental (voir au verso) qui pourra vous aider dans vos démarches.

En savoir plus... le syndicat

- 👉 **SNUDI FO** : Syndicat National Unifié Des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et Directeurs Force Ouvrière.
Organisé en syndicats départementaux et un syndicat national.
- 👉 Il fait partie de la FNEC-FP-FO (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière) ainsi que de la Confédération Force Ouvrière.

Se syndiquer, c'est donner de la force à vos droits et vos revendications !

- 👉 Une question (affectation, réglementation, droits statutaires, aides), un problème avec un formateur, avec des parents, si une procédure d'alerte est déclenchée...

**Un réflexe, ne restez pas seuls :
contactez rapidement
votre syndicat départemental**

Abréviations que vous rencontrerez régulièrement

PES : Professeur des Écoles Stagiaire
IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale (circonscription)
CPC : Conseiller Pédagogique de Circonscription
MAT : Maître d'Accueil Temporaire
IMF : Instituteur Maître Formateur/
PEMF : Professeur des Écoles Maître Formateur
DASEN ou **IA-DASEN** : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (ancien IA)
CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale (gestion des personnels : mouvement, carrière...)
CT : Comité Technique (gestion des postes : ouverture, fermeture de classes...)
FOAD : Formation ouverte à distance (formation en ligne M@gistère)

Coordonnées des syndicats départementaux

SNUDI FO de l'Orne :	snudifo61@gmail.com 02 33 26 14 52 13 place l'Avoine BP23 61 001 Alençon Cedex
SNUDI FO du Calvados :	snudifo14@gmail.com 02 31 35 65 75 29 avenue Charlotte Corday 14 000 Caen
SNUDI FO de la Manche :	snudifo50@gmail.com 02 33 53 03 72 56 rue de la Bucaille 50 100 Cherbourg http://snudifo50.hautetfort.com  chercher snudi fo 50

Vous souhaitez recevoir les informations du Snudi FO

NOM : Prénom :
Mail : Téléphone :
Adresse :
Département demandé en premier voeu :